

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Catégories de produits [PC] Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

BIOFA Naturprodukte W.Hahn GmbH

**Rue :** Dobelstr.22

**Code postal/Lieu :** D-73087 Bad Boll

**Téléphone :** +49 (0) 7164-9405-0

**Telefax :** +49 (0) 7164-9405-94

**Contact pour informations :**

Renseignements: Assurance qualité, interlocuteur pour informations: Mr Andreas Beuttenmüller. E-Mail (personne compétente): a.beuttenmueller@biofa.de

Importateur France: EUROP LABO, 3 rue Gutenberg ZA, LA WANTZENAU. Tél. 0033(3)88592285 / Fax 0033(3)88592292 / E-Mail: biofafrance@eurolabo.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

During office time 7:30 to 16:30: +49 (0) 7164-9405-0

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ....

**2.3 Autres dangers**

avec produit, les matériel souillés tels que lingettes de nettoyage, mouchoirs en papier et vêtement de protection peuvent ensuite s'auto-enflammer en quelques secondes. Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

doivent être imbibés d'eau et mis dans un récipient fermé.  
Résultats des analyses PBT et vPvB: Non applicable!

### SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

OXYDE DE ZINC ; N°CE : 215-222-5; N°CAS : 1314-13-2

Poids :  $\geq 1 - < 2,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

##### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Les vêtements souillés sont à enlever immédiatement.

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants. en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever éventuellement les lentilles de contact et continuer à rincer.

##### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements, s'assurer que cela n'obstrue pas la trachée. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Eau en aérosol Poudre d'extinction

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il se dégage une épaisse fumée noire. L'inhalation/ingestion de produits de décomposition peut entraîner des effets graves pour la santé. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Eviter l'inhalation des vapeurs. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pénétration dans les cours d'eau ou canalisations se conformer aux directives locales des autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Pour de grandes quantités, pomper le produit. Les petites quantités ainsi que les résidus secs seront recueillis avec des matériaux absorbants non inflammables (par ex. sable, terre, vermiculite, silice) et donnés à recycler selon les directives locales dans des contenants adaptés. ( voir paragraphe 13). Nettoyer de préférence avec un produit de lavage. Eviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des poussières, particules, nébulisations ou vapeurs émanant de ces mélanges lors de l'application. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Se conformer à la législation sur les consignes de protection et de sécurité. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

avec produit, les matériel souillés tels que lingettes de nettoyage, mouchoirs en papier et vêtement de protection peuvent ensuite s'auto-enflammer en quelques secondes. Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être imbibés d'eau et mis dans un récipient fermé.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux recommandations et consignes de sécurité de l'entreprise.

#### Conseils pour le stockage en commun

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Tenir à l'écart de: alcalies (bases). Acide Agent oxydant

**Classe de stockage :** 12

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 12

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Consulter les recommandations sur les étiquettes et les fiches techniques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre Forte chaleur. Gel Bien refermer les pots entamés et les stocker verticalement, afin d'éviter tout déversement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile pour traitement des plans de travail en intérieur.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à bien ventiler. Pour ce faire utiliser un extracteur d'air ou aérer. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

#### Protection individuelle

Adapter les mesures de protection personnelles en fonction de la quantité et de la concentration de matières dangereuses aux postes de travail.

#### Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée Lunettes avec protections sur les côtés

#### Protection de la peau

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Lors de contact fréquents avec les mains Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

En cas d'un bref contact avec la peau Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 120 min.

#### Protection corporelle

Porter des vêtements de travail antistatiques et imperméables,

Matériel recommandé Fibres naturelles (coton) fibres synthétiques résistantes à la chaleur

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite ventilation insuffisante aspiration insuffisante effet prolongé formation d'aérosol ou de nébulosité.

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Appareil avec filtre à particules (EN 143). Appareil de protection respiratoire autonome (DIN EN 133)

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Types de filtre: A, B, E, K. Classe 1: Concentration maximale admissible de polluants dans l'air = 1000 ml/m<sup>3</sup> (0,1 vol. -%); classe 2 = 5000 ml/m<sup>3</sup> (0,5 vol. -%); classe 3 = 10000 ml/m<sup>3</sup> (1,0 vol. -%).

Masque intégral ou ensemble à embout buccal avec filtre à particules: concentration max. pour substances avec valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 15 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 400 fois la VLE.

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État :** liquide:

**Couleur :** légèrement brunâtre , trouble

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

Non déterminé.

#### Données de sécurité

**Température de fusion/plage de fusion :**

Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** ( 1013 hPa )

Aucune donnée disponible

**Température de décomposition :**

Aucune donnée disponible

**Point éclair :**

non applicable

DIN EN ISO 1523

**Température d'ignition :**

Aucune donnée disponible

**Limite inférieure d'explosivité :**

non applicable

**Limite supérieure d'explosivité :**

non applicable

**Pression de la vapeur :** ( 50 °C )

Aucune donnée disponible

**Densité :** ( 20 °C )

0,943 - 0,949 g/cm<sup>3</sup> DIN 53217

**Test de séparation des solvants :** ( 20 °C )

non applicable

**Solubilité dans l'eau :** ( 20 °C )

insoluble

**pH :**

non applicable

**Temps d'écoulement :** ( 20 °C ) >

30 s

DIN gobelet 4 mm

**Teneur en corps solides :**

99 - 100 Pds %

**Teneur en solvant :**

0 Pds %

**Teneur en COV maximale (CE) :** <

0,1 Pds %

**Teneur en COV maximale (Suisse) :** <

0,1 Pds %

Auto-inflammabilité: Le produit n'est pas auto-inflammable.

Risque d'explosion Non applicable.

Densité relative: Non déterminée.

Densité de vapeur: Non déterminée.

Vitesse d'évaporation: Non déterminée.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Non déterminé.

### 9.2 Autres informations

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Aucune

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pour une utilisation, manipulation et stockage conforme à la destination du produit, il n'y a pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.2 Stabilité chimique

En conformité avec les recommandations pour l'utilisation, la manipulation et le stockage (voir paragraphe 7).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

avec produit, les matériel souillés tels que lingettes de nettoyage, mouchoirs en papier et vêtement de protection peuvent ensuite s'auto-enflammer en quelques secondes. Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être imbibés d'eau et mis dans un récipient fermé.

#### 10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

#### 10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases). Acide Agent oxydant.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique par hautes températures, cela peut engendrer des produits de décomposition comme: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). suie.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 7950 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Souris  
Dose efficace : 2500 mg/m<sup>3</sup>

##### Effet irritant et caustique

##### Irritation primaire de la peau

Le produit: non irritant.

##### Irritation des yeux

Le produit: non irritant.

##### Irritation des voix respiratoires

Le produit: non irritant.

##### Sensibilisation

non sensibilisant.

##### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Absence de données toxicologiques.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Absence de données toxicologiques.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Absence de données toxicologiques.

**Toxicité pour la reproduction**

Absence de données toxicologiques.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique**

**Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

Paramètre : IC50 ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )

Espèce : Algues

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : = 136 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

**Chronique (à long terme) toxicité pour les algues**

Paramètre : NOEC ( OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2 )

Espèce : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : = 0,011 mg/l

Temps d'exposition : 120 h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**Adsorption/Désorption**

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Élimination du produit/de l'emballage**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Les résidus et emballages vides doivent être classifiés conformément à la réglementation sur les déchets.

### **Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

#### **Code des déchets produit**

08 01 11\*

#### **Désignation des déchets**

Déchets de peintures et laques contenant des solvants organiques ou autres matières premières dangereuses.

#### **Code des déchets conditionnement**

15 01 10\*

#### **Désignation des déchets**

Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou souillés par des matières dangereuses.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations EU

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Non applicable.

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses N'est pas soumis au 96/82/CE

**Réglementations EU**

#### **Autres réglementations (UE)**

**Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

Valeur COV (dans g/L) : max. 1

**Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

Néant, à l'utilisation appropriée.

**Störfallverordnung**



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

### **Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

### **Autres informations, restrictions et dispositions légales**

#### **Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)**

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

#### **VOC-Directive (31. BImSchV)**

Catégorie de produits COV : Non applicable.

Sous-catégorie COV du produit : Non applicable.

Niveau de la valeur limite COV II(g/L), prêt à l'emploi : Non applicable.

Teneur en COV maximale : Non applicable.

#### **Informations complémentaires**

Giscode : Non applicable.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## **SECTION 16: Autres informations**

### **16.1 Indications de changement**

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

### **16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

### **16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Décret (CE) Nr. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) version en vigueur.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Consignes relatives au transport selon ADR, RID, IMDG, IATA version en vigueur.

Selon Fiches de Données de Sécurité du fournisseur de matières premières, selon laboratoire d'essais approuvé ou détermination interne.

### **16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

### **16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

### **16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** HUILE POUR PLANS DE TRAVAIL sans solvants  
Art. Nr. 2052

**Date d'exécution :** 06.11.2015

**Date d'édition :** 08.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

---

d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---